

DOCUMENTS À COMPLÉTER

- La fiche enfant
- La fiche des diverses autorisations
- La fiche sanitaire
- L'autorisation du mandat pour le prélèvement automatique (choix de paiement conseillé)

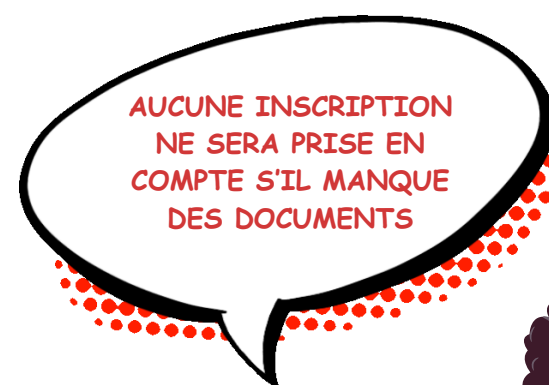
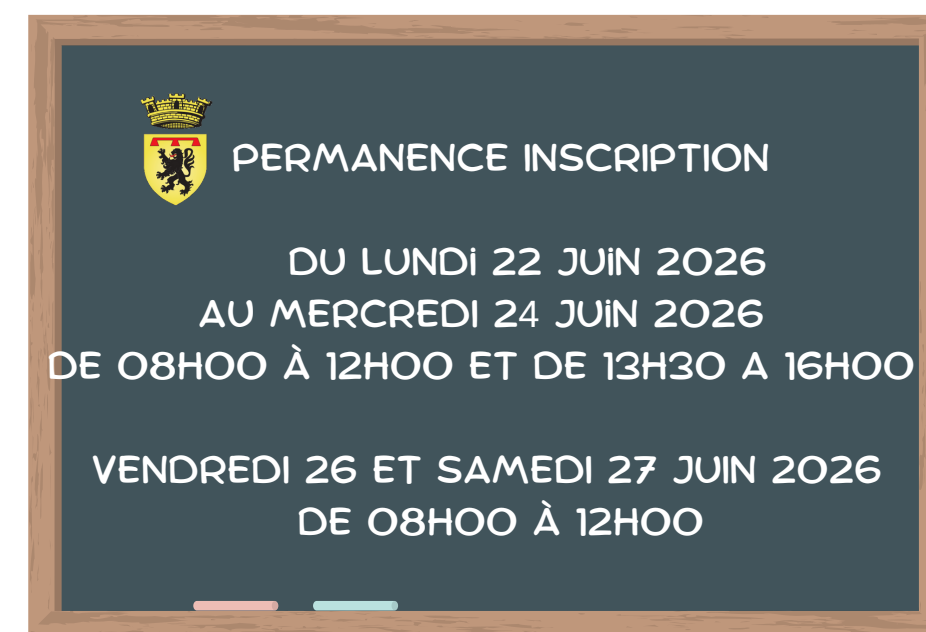
PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle et accident et, si ALSH, attestation d'assurance extrascolaire pour l'année scolaire
- Les 4 pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- Attestation du Quotient Familial de la Caisse d'Allocations Familiales/ MSA et l'actualiser en février de l'année suivante ou, à défaut si non allocataire, le dernier avis d'imposition
- Si existence d'un PAI : copie du protocole actualisé
- Si situation particulière en matière de garde de(s) enfant(s) : la copie du document officiel mentionnant les termes de celle-ci
- Si choix par prélèvement automatique, un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Si enfant fréquente les garderies / les ALSH des mercredis : Les attestations de travail de chaque parent

**DOSSIER A RENDRE AU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES
EN MAIRIE DE RIAN**

COMMUNE DE RIAN - VAR

DOSSIER INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION AUX SERVICES RESTAURATION, GARDERIES, ALSH MERCREDIS/VACANCES SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 COMMUNE DE RIAN



Cher(s) parent(s),

Pour inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant(s) pour l'année 2026/2027 aux services restauration, péri et extrascolaires, merci de déposer en Mairie aux horaires indiqués sur le dossier, avec l'ensemble des documents demandés en annexe, ou par mail en format PDF **UNIQUEMENT** à : affaires-scolaires@mairie-rians.fr (**ATTENTION PAS D'ENVOI VIA LE PORTAIL !, merci**)

Du 10 (à partir de 8h30) au 20 juillet 2026 via votre portail, **faire les réservations pour le mois de septembre 2026**, DANS CHAQUE STRUCTURE ET POUR CHAQUE ENFANT.

Celles-ci pourront être modifiées du 17 au 21 août avant midi et être fermes sur la 1ère semaine du mois de septembre, afin d'accueillir au mieux vos enfants dans nos structures d'accueils dès la rentrée du 1 septembre 2026.

Pour les élèves scolarisés, les dossiers seront distribués par les écoles le 15 juin 2026, envoyés par courrier aux nouveaux inscrits.

Le dossier est également téléchargeable sur le site www.ville-rians.fr.

Pour accéder à votre portail famille, je vous invite à vous rendre sur le site <https://www.ville-rians.fr/enfance-et-jeunesse/portail-famille/> le lien figure sur la page d'accueil.

Cordialement,

Jessica RICCI, service des affaires scolaires
Elodie CHAZOTTES, Coordinatrice, et l'équipe du Service Animation Jeunesse
Mairie de Rians